



Assemblée générale du COS Marne

Jeudi 20 juin 2024

Rapport moral et d'activité

Bien chers amis

L'année 2023 a confirmé la reprise de l'activité de notre association

Concernant nos installations, 2023 a été une très bonne année avec 105 semaines de location malgré une déception concernant un de nos sites que j'évoquerai un peu plus loin dans mon propos. Pour 2024 nous sommes sur la même tendance avec une installation en moins.

A ce jour avec les remplacements des mobil homes de Quend Plage et de Noirmoutier, nous disposons de trois installations récentes pour le plus grand plaisir de nos vacanciers.

Je vous avais évoqué lors de la dernière assemblée, les difficultés rencontrées pour la location de notre installation du Cap d'Agde en 2022. Cette situation a perduré en 2023 car sur cette installation nous avons accusé une perte de 3752 €. Le conseil d'administration a pris la décision de mettre en vente cette installation. Cette vente a été effective en début d'année 2024 pour 60 000 €.

Nous avons aussi rencontré le même genre de problème sur un des appartements de la résidence des Charmettes et nous avons décidé d'attendre la fin de la saison 2023 pour savoir si nous devions nous séparer de ce bien. Heureusement la fréquentation de cette installation est revenue à un niveau intéressant et nous avons décidé de la garder. Les prévisions pour 2024 nous confirment que nous avons pris la bonne décision.

Concernant les voyages, 2023 a permis de renouer avec les 2 voyages, l'un en Ecosse au mois de juin et un autre en hôtel club au Portugal en septembre. Ces deux voyages ont fait le plein et ont fait la joie des participants. En 2024 une croisière sur Danube a été concoctée de main de maître par Patrick Seiler pour le plus grand bonheur de tous les participants. Un tour de la Sicile, du 1^{er} au 8 octobre promet aussi de belles émotions à ceux qui s'y sont inscrits.

Merci à Marie-Jo Cassiede et à Patrick Seiler pour leur implication. Nous évoquerons les projets de voyage pour 2025 un peu plus tard dans le déroulé de cette assemblée.

J'ai évoqué devant vous, depuis 2022, les problèmes liés à la fin de la DNAS et toutes les incertitudes que cela impliquait pour notre association. Cela s'est traduit directement en 2023, car nous n'avons pas touché la totalité de la subvention qui nous avait été accordée en début d'année. Je laisserai le trésorier vous en dire plus sur ce sujet. Nous avons aussi une incertitude sur les locaux que nous occupons au sein des bâtiments de la Banque Postale. Cette incertitude ne subsiste plus car nous avons reçu un courrier de la DNAS nous indiquant que nous devons quitter ces locaux au 30 septembre. Depuis que nous avons eu cette information, avec Claude GEORGES et nos amis de l'ANR, qui se trouvent dans la même situation, nous essayons d'activer toutes les pistes possibles pour retrouver des locaux qui pourraient nous accueillir sans grand succès à ce jour. Concernant la Poste et sa filiale qui s'occupent des locaux nous sommes face à un mur d'incompréhension. Nous avons aussi contacté la Mairie de Chalons et rencontré la responsable des services du monde associatif pour évoquer ce sujet et voir si la Ville de Chalons pouvait nous héberger à ce jour nous n'avons pas de réponse. Nous nous sommes tournés aussi vers le secteur privé pour éventuellement louer des locaux que nous pourrions partager, mais comme vous vous en doutez bien cela aura un coût financier qu'il nous faudra supporter.

Dans toute cette incertitude ambiante il y a quand même une bonne nouvelle car à notre grande surprise et alors même que nous n'avons pas eu la totalité de la subvention en 2023, la DNAS nous a fait savoir que nous en aurons une pour 2024 qui s'élèverait à un peu plus de 7000 € nous ne boudons pas notre plaisir et nous encaisserons cette aide avec grand plaisir.

Lors de l'assemblée extraordinaire qui s'est déroulée le 21 mars dernier nous avons décidé de quitter AZUREVA et de demander le remboursement de nos parts sociales qui se montent à 364000 €. Nous avons eu confirmation qu'AZUREVA avait bien pris en compte notre demande et que selon ses statuts le remboursement de nos parts sociales se fera dans un délai maximum de 5 ans.

Voilà je pense avoir fait le tour de l'actualité de notre association. Je tenais à remercier l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur soutien actif et leur action au sein du Cos de la Marne. Notre action n'a qu'un seul but c'est de rendre le meilleur service possible à nos adhérents et de répondre de la meilleure des façons à vos demandes.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président du COS Marne

Jean-Pierre MAIDA